

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 septembre 2026

Mmes DENARD, DUZAC, FARGE, GUIX, JULIEN,
EVA VANDERHAEGHE
Mrs BEJINA, CAZAUX, De PREMONVILLE, GOUAZE, LARROQUE.

Membres présents : Mmes DENARD, DUZAC, FARGE, JULIEN, EVA VANDERHAEGHE
Mrs CAZAUX, De PREMONVILLE, LARROQUE.

Absents excusés : Elodie GUIX, Frédéric BEJINA, Philippe GOUAZE

Secrétaire : Mme Annie DUZAC

Le quorum étant atteint, Mme la Maire ouvre la séance à 19h10.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2026 ;
- 2- Désignation d'un représentant au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées
- 3- Motion contre le projet de regroupement des brigades de gendarmerie de Saint Martory et Salies du Salat à Mane v Cimetière
- 4- Lancement d'une procédure de reprises de concessions en états d'abandon
- 5- Révision des tarifs des concessions

Questions diverses :

- Retour sur les commissions CGS passées et autres réunions
- Point sur la communication intérieure et extérieure du village
- Paniers des aînés 2026
- Informations diverses

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2026

Après avoir entendu le rapport de Madame la Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité. (8 votes POUR, 0 vote CONTRE, 0 ABSTENTION) le compte rendu du Conseil Municipal du 06 juillet 2026.

1) Délibération pour les petits travaux (< 10 k€) du SDEHG

Après discussion, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité DECIDE : de ne pas délibérer et d'étudier au fur et à mesure des besoins de travaux pour prendre éventuellement une délibération.

2) Subvention exceptionnelle solidarité en faveur des communes sinistrées

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Sepx tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Sepx contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 100 € à l'Association des maires de France Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Le conseil municipal, après en avoir entendu ce rapport et délibéré, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE :

- Décide d'approuver ce soutien financier de 100 € à l'Association des maires de France Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées ;
- D'habiliter Madame la Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

3) Approbation des statuts et adhésion à la mission « Développement des services et usages numériques » (Mission SUN) du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique

Haute-Garonne Numérique, Syndicat mixte Ouvert, créé en juin 2016 à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne, est chargé de mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) qui prévoit de couvrir la quasi-totalité du territoire du département en Très Haut Débit par la fibre optique chez l'abonné à partir de 2019, soit 548 communes et plus de 500 000 habitants.

Le Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique est composé du Conseil départemental, des Communautés d'Agglomération Le Muretain et le SICOVAL, et de 15 Communautés de communes, membres au titre de la compétence « Aménagement Numérique du Territoire » au sens de l'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'année 2023 est marquée par la fin de la construction du projet initial, et la transition vers l'exploitation, la maintenance, et la vie du réseau initialement construit, dans le cadre de la délégation de service public.

Si le cœur de métier est le déploiement du réseau très haut débit, le développement des services et usages numériques constitue une étape logique, essentielle et complémentaire dans une optique de mutualisation des moyens, ADN du Syndicat mixte.

De plus, l'ambition de la feuille de route numérique, adoptée par le Conseil départemental en mars 2024, et à laquelle le Syndicat participe, est de permettre aux collectivités de réussir leur transition numérique et de bénéficier de conseils, de prestations et d'offres adaptés.

A l'occasion du Conseil Syndical du 17 décembre 2024, Haute-Garonne Numérique a soumis au vote la modification de ses statuts afin d'y ajouter une mission complémentaire relative au « développement des usages et services numériques ».

Cette mission est facultative et non exclusive. Le choix d'y adhérer est libre.

La mission SUN peut prendre plusieurs formes, à savoir :

- Des actions de mutualisation, veille, formation, accompagnement, prestations de services autour des enjeux du numérique ;
- Des actions d'ingénierie et d'accompagnement à l'élaboration de projets numériques pour les territoires (notamment sur les sujets des objets connectés, de la vidéoprotection, de la gestion des données, de l'archivage numérique, du numérique éducatif...) ;
- Des actions de conception et de mise en œuvre de projets d'usages et services numériques mutualisés ;
- La mutualisation de compétences dans le domaine des systèmes d'information.

Le Syndicat confirme ainsi son positionnement en tant qu'opérateur public de services numériques (OPSN), et dispose de plusieurs modalités d'intervention :

- Il peut agir comme coordonnateur de groupement de commandes pour ses membres adhérents et non-membres dans des domaines liés à son objet et ses missions.
- Il s'est constitué en centrale d'achat pour ses membres adhérents et non-membres pour toute catégorie d'achat en lien avec son objet et ses missions.
- Le Syndicat peut réaliser des prestations intégrées pour le compte de ses membres adhérents, en rapport avec son objet statutaire.
- De manière accessoire, il peut effectuer des prestations de services pour des collectivités non-membres et des organismes de droit privé chargés d'une mission de service public, dans le respect de son objet statutaire et du droit de la commande publique et de la concurrence.
- Le Syndicat peut également mener des missions de conseil et d'accompagnement, des actions de sensibilisation et de médiation, ainsi que fournir des solutions mutualisées d'achat.

Ces modalités d'intervention permettent au Syndicat d'agir de manière flexible pour répondre aux besoins de ses membres et contribuer au développement numérique du territoire.

En adhérant au Syndicat au titre de la mission relative au « développement des usages et services numériques » (mission SUN), les membres actuels, mais aussi les communes, les syndicats et les établissements publics de Haute-Garonne ont la possibilité de bénéficier des compétences, de l'ingénierie de projet, des prestations et des services numériques mutualisés qui seront opérés par Haute-Garonne Numérique.

Conformément à l'article 5 des statuts, le Conseil Syndical, initialement composé de délégués départementaux et intercommunaux sur la compétence Aménagement Numérique, évolue en étendant la représentativité aux communes, syndicats et établissements publics, pour la mission SUN, dans les conditions suivantes :

Chaque commune désigne un représentant. Les 4 premières communes adhérentes siègent au Conseil Syndical. A partir de 100 communes adhérentes, ces représentants se réunissent au sein d'un collège dédié pour la désignation de leurs délégués au Conseil Syndical. Le renouvellement des 4 délégués communaux s'opérera par seuil de 100 communes adhérentes supplémentaires.

Ainsi, le représentant désigné sera appelé dans un second temps à participer à l'appel à candidature aux élections du collège « Usages et services numériques » du Syndicat, selon la répartition suivante :

- 4 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour les communes,

Le coût d'adhésion (contribution) à la mission SUN est défini annuellement par délibération du Conseil Syndical. A noter, cette contribution au titre de l'année 2026 est gratuite, fixée à zéro (0) euros.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'adhérer au Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique au titre de la mission "Développement des services et usages numériques", Madame la Maire invite le Conseil Municipal à adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure.

Le conseil municipal, après en avoir entendu ce rapport et délibéré, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE :

- Décide d'adhérer au Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique au titre de la mission "développement des services et usages numériques" (mission SUN) ;
- Adopte les statuts du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique ;
- S'engage à verser la participation au Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique telle que fixée par délibération du Syndicat mixte ;
- Prévoit les crédits afférents au budget ;
- Désigne comme représentant, sous réserve de l'acceptation par le Conseil Syndical de l'adhésion de la commune de Sepx :
 - Christine JULIEN, Maire
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

4) Mise en place d'un règlement intérieur pour la mise à disposition des salles communales

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2121-29 (compétences du conseil municipal) et L. 2122-21 (attributions du maire) ;

Vu le Code de la propriété des personnes publiques ;

Considérant la nécessité de réglementer l'utilisation des salles communales afin d'en assurer la conservation, la sécurité, le bon ordre et de définir les conditions tarifaires et de responsabilité applicables aux différents usagers (associations locales, habitants, autres organismes) ;

Vu le projet de règlement intérieur présenté à l'assemblée ;

Le conseil municipal, après en avoir entendu ce rapport et délibéré, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE :

DÉCIDE :

- D'approuver le règlement intérieur régissant la mise à disposition des salles communales (notamment la salle des fêtes et la maison des associations), tel qu'annexé à la présente délibération.
- De fixer les principes généraux d'attribution des locaux (priorité aux activités municipales, aux manifestations des associations locales, puis aux locations aux particuliers selon les disponibilités).
- De confier à Madame la Maire le soin de signer toutes les conventions particulières de mise à disposition et d'appliquer les dispositions du règlement intérieur.

Questions diverses :

- Projet rénovation mairie et appartements : des devis différents ont été établis, d'autres sont en cours.

- Retour sur les commissions CGS passées et autres réunions :

Le travail en commission à la Communauté de Communes a débuté et chaque élu a assisté aux commissions dont il est le représentant.

Un compte-rendu de ces rencontres est fait :

- **1- Commission culture et patrimoine** : Frédéric BEIJINA
5 principaux points à l'ordre du jour des discussions :
 - Présentations : EAC De la nouvelle Vice-Présidente, Du Service culture et de la compétence action culturelle De la Commission culture
 - Résidence-mission de médiation danse « l'Eau et la Fluidité
 - Appel à projet 2026-27
 - Présentation de la 2^e édition du Livre Côté Cour Côté Jardin
 - Questions diverses
- **2- Commission finance RH** : Chrstine JULIEN
4 principaux points à l'ordre du jour des discussions :
 - Présentation analytique périodique (2025)
 - Couverture du risque maladie professionnelle MP/AT et non professionnelle 2026
 - Actualité sur le congé naissance
 - Questions diverses
- **3- Commission cadre de vie habitat et mobilité** : Sophie VANDERHAEGHE
4 principaux points à l'ordre du jour des discussions :
 - Cadre de vie - Bilan France services 2025,
 - Habitat - Bilan du Service Local de l'Habitat 2025 Plateforme Signal logement Plateforme Zéro Logement vacant Mobilités Bilan des navettes Plein Nature et marché d'Aspet - Bilan du Transport à la Demande (TAD),
 - Projets Mobilité durable en partenariat avec le PETR Pays Comminges Pyrénées,
 - Questions diverses
- **4- Commission Développement économique** : Christine JULIEN
4 principaux points à l'ordre du jour des discussions :
 - ZAE de GELEA : acquisition en cours
 - Aide à l'immobilier des entreprises : travail sur la modification du règlement (règlement en cours en annexe)
 - Aide aux entreprises : demande en cours
 - Questions diverses
- Trail des petites Pyrénées 4/10/2026 (passera dans notre village) : les volontaires pour encadrer les coureurs sont invités à s'inscrire sur le site précisé sur le Flyer.
- Dégâts d'orage : Rencontre-le 22/09 Mr CEP avec M. DENAT Maire de Castillon de St-Martory
- Commande groupée fioul ; recensement besoin élagage : un papier sera distribué aux administrés pour évaluer les besoins.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la Séance à 22H30

La secrétaire,
Mme DUZAC Annie

